

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240415-D_15_04_24_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Affichage : 17/04/2024

Délibération n°15-04-2024-020

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 15 avril 2024*

Date de convocation	2 avril 2024
Date d'affichage	2 avril 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	48 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 15 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes du Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Gérard GUESNÉ, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 2 - M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 12 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Joël CIRON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, Mme Liliane DENIS ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Cécile KNITTEL ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON.

Etaient excusés : 5 – M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Thierry GUÉRIN, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

CONTRACTUALISATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT RÉGIONAL PAYS DE LA LOIRE 2026

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que la Région des Pays de la Loire souhaite poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré à l'échelle des territoires ligériens. Dans cette optique, elle souhaite s'appuyer sur deux grands principes que sont la transition écologique et la lutte contre le handicap.

Pour chaque intercommunalité, la Région Pays de la Loire a proposé la mise en œuvre d'un Pacte stratégique régional, dialogue stratégique reposant sur un diagnostic partagé des enjeux et besoins de chaque territoire ligérien. Ce pacte permet de définir et d'englober l'ensemble des interventions régionales sur chaque territoire, tout en précisant avec les EPCI les priorités et les stratégies de la Région pour chacune de ses politiques sectorielles dans le cadre de ses compétences.

En déclinaison opérationnelle du Pacte stratégique régional, la Région propose une palette de dispositifs d'accompagnement des projets des territoires dont notamment le Contrat Régional Pays de la Loire 2026.

PREND ACTE que ce contrat a vocation à soutenir les projets structurants des collectivités répondant à l'une des quatre thématiques :

- l'emploi/l'économie,
- la jeunesse,
- la transition écologique,
- et le handicap.

EST INFORME que la prise en compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la transition écologique et environnementale en tant qu'axe structurant des contrats devra être intégrée comme objectifs à atteindre pour chaque projet.

PREND ACTE que :

- L'enveloppe globale proposée par la Région pour la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise est de **1 730 800 €** pour les projets s'inscrivant dans le cadre du contrat présenté. Une liste indicative des projets du territoire sera jointe en annexe du contrat.
- La non-attribution de la totalité de l'enveloppe par la Région avant le 31 mars 2026 entrainera la perte, pour le territoire, des crédits restants.

VALIDE le projet de Pacte stratégique régional de l'Huisne Sarthoise

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le Pacte.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

VALIDE la signature du Contrat Régional Pays de la Loire 2026 avec le Conseil régional et ainsi sollicite de la Région son appui financier, notamment l'enveloppe globale d'un montant de 1 730 800 €, et autorise le Président ou son représentant à signer le contrat,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Didier REVEAU n'a pas pris part au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 15 avril 2024

Pour extrait conforme

Le 16 avril 2024

Le Président

M. Didier REVEAU

